CRITERIUM U13 – MODE D'EMPLOI

Déroulement général

Phase Automne

- D1 à 8 équipes sur dossier
- D2 à 4 poules de 7 équipes
- Proximité géographique (sauf la D1)

phase Printemps

- D1 : 1 poule de 10 équipes (2 promus à la trêve)
- D2 : 1 poules de 8 équipes*
- D3 : 2 poules de 8, 9 ou 10 équipes

*On estime une baisse du nombre d'équipes en raison de la constitution du championnat U14-U13 à 11. Ici, une projection est faite avec 34 équipes Il se peut que la D2 en phase Printemps soit augmenter à 10 équipes en fonction du nombre d'équipes engagées. **Finalement 36 équipes sont engagées (perte de 9 équipes).**

Phase Automne (1ère phase)

Principes :

- D1 sur dossier
- D2 en zones géographiques
- Impossibilité d'avoir 2 équipes du même club dans le même groupe

Engagements :

- 36 équipes engagées = 1 D1 à 8 équipes (sur dossier) et 4 poules de 7 équipes

Calendrier :

- J1, J2 et J3 : 16, 23 et 30 septembre
- J4 et JR : 7 et 21 octobre
- J5 : 18 novembre
- J6, J7, JR : 02, 09 et 16 décembre

Le calendrier D2 peut être adapté car les poules sont composées avec un nombre moins important d'équipes (donc moins de matchs à programmer).

En cas d'égalité :

Pour 2 équipes dans la même poule, le départage sera effectué par ordre des éléments suivants :

1) Le résultat de l'opposition directe entre ces deux équipes,
2) La différence de but général la plus grande entre ces deux équipes,
3) Le total des jonglages au meilleur des 8 joueurs sur l'ensemble des défis réalisés.
4) En cas d'égalité, à nouveau, prise en compte du total des 9 joueurs au défi jonglages. Et ainsi de suite.

Pour 2 équipes dans des poules différentes.

1) Le total des jonglages au meilleur des 8 joueurs sur l'ensemble des défis réalisés.
2) En cas d'égalité, à nouveau, prise en compte du total des 9 joueurs au défi jonglages. Et ainsi de suite.

Phase Printemps

Principes :

- D1 : Intégration de 2 promus de la D2 (classement au coefficient) pour une poule de 10 équipes. Le dernier de D1 peut demander à reprendre en D2.
- D2 : 1 groupe de 8 équipes
- D3 : 2 groupes de 8 à 10 équipes.

Constitution des niveaux :

Equipes sélectionnées en D1 – 1 poule de 10 équipes – 10 équipes

- Les 8 équipes de D1 phase Automne (8 équipes)
- Les 2ème meilleurs premiers de la D2 phase Automne (2 équipes)

Equipes sélectionnées en D2 – 1 poule de 8 équipes – 8 équipes

- Les 1er de chaque poule D2 moins les 2 promus en D1 (2 équipes)
- Les 2ème de chaque poule D2 (4 équipes)
- les 2 meilleurs 3ème de la D2 phase Automne (2 équipes)
  **Les 3ème de chaque poule de la D2 phase Automne, si poule à 10 équipes*

Equipes sélectionnées en D3 – 2 poules de 8 équipes en match aller

- Les moins bons 3ème de chaque poule de la D2 phase Automne (2 équipes)
- Les 4ème de chaque poule de D2 phase Automne (4 équipes)
- Les 5ème de chaque poule de D2 phase Automne (4 équipes)
- Les 6ème de chaque poule de D2 phase Automne (4 équipes)
- Les 7ème de chaque poule de D2 phase Automne (2 équipes)

La commission se réserve le droit de modifier l'organisation du niveau D2-D3 dans l'optique d'éviter des trop longs déplacements.
A la demande d'un club, il peut y avoir un relégué de D1 entre la phase Automne et la phase Printemps. Dans ce cas, une troisième équipe serait promu de D2.

Calendrier :

- J1 et J2 : 10 et 17 fevrier 2024
- J3, J4 et J5 : 16, 23 et 30 mars 2024
- J6: 13 avril 2024
- JR, J7 et J8 : 11, 18, 25 mai 2024
- J9 (D1) : 2 juin 2024

En cas d'égalité :

Pour 2 équipes dans la même poule, le départage sera effectué par ordre par les éléments suivants :

5) Le résultat de l'opposition directe entre ces deux équipes,
6) La différence de but général la plus grande entre ces deux équipes,
7) Le total des jonglages au meilleur des 8 joueurs sur l'ensemble des défis réalisés.
8) En cas d'égalité, à nouveau, prise en compte du total des 9 joueurs au défi jonglages. Et ainsi de suite.

Pour 2 équipes dans des poules différentes.

3) Le total des jonglages au meilleur des 8 joueurs sur l'ensemble des défis réalisés.
4) En cas d'égalité, à nouveau, prise en compte du total des 9 joueurs au défi jonglages. Et ainsi de suite.

U13 – Schéma départemental

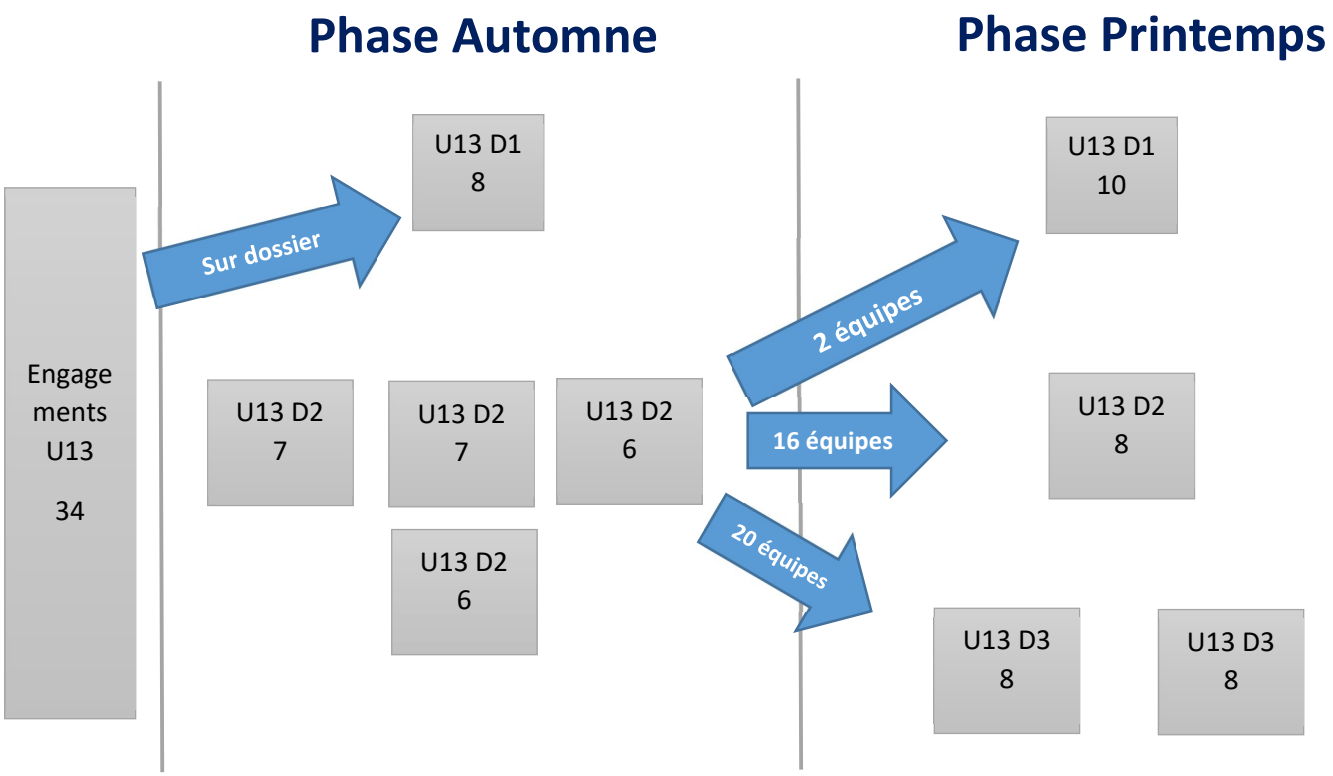

Objectifs :

- Eviter les scores fleuves
- Jouer à son niveau
- Niveau favorisant les apprentissages

CRITERIUM U13 – ENGAGEMENT D1

Critère d'engagement en D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 1 groupe de 8 équipes.

Les équipes réserves ne peuvent pas s'engager sauf exemption de la commission foot éducatif, en lien avec le niveau de pratique.

Les clubs seront classés suivant les critères définis dans le tableau ci-après, et sont comptabilisés par rapport à :

- La participation U11 en N-1,
- La participation des joueurs U12 en N-1 (futur U13) dans le PPF et dans le critérium U13.

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1 A partir de la saison 2022/2023			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points (35 points)			
			Points
Critérium U13 N-1	Classement	D1	1er = 10 pts, 2ème = 9 pts, …
		D2	1er = 4 pts, 2ème et 3ème = 2 pts
Challenge U11	Participation		10 pts
Plateau U11	Participation	100% de participation	10 pts
		80% à 99% de participation	6 pts
		60% à 79% de participation	4 pts
		0 à 59% de participation	0 pt
CPD U12	Observation	Joueurs retenus dans le dernier tour	2 pts par joueur (maximum 10 pts)
		Joueurs retenus pour la finalité	1 pt par joueur (maximum 5 pts)
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
Diplôme			Points
BMF, BEF ou +			+3 pts
CFF 1 2 3			10 pts
CFF 2 ou CFF 1			6 pts
Module U13 ou module U11			3 pts
Autres modules ou aucune attestation			0 pt
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label en N-1		Niveau	Points
		Elite	5 pts
		Excellence	5 pts
		Espoir	5 pts
		3 projets sur 4	3 pts
		2 projets sur 4	2 pts
		1 projet sur 4	1 pt
MALUS			
Type			Points
Absence CPD U13-U12 (absence non justifiée par joueur convoqué/date)			-2 pts / absence